



Délibération du conseil municipal Séance du 21 novembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 9

Nombre de suffrages : 12

L'an 2024, le vingt et un novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

Présents :

M. BLOT Dominique, M. BOEUF Alain, M. BORTOT Pascal, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, Mme MARET Chantal, M. MONCHAUX Eric, Mme PEDRON Nathalie, Mme SORBIER Chloé, Mme TERRIER Sandra

Date de convocation
14/11/2024

Absents excusés :

Mme GADY Sarah donne pouvoir à Mme SORBIER Chloé,
M. COUPECHOUX Franck donne pouvoir à M. BORTOT Pascal,
M. LUCOT Pierre donne pouvoir à Mme PEDRON Nathalie

Secrétaire de séance : M. BLOT Dominique

Objet : Revalorisation des tarifs liés aux travaux effectués par la commune de Saulon-la-Chapelle pour la Communauté de Communes pour l'année 2024 (Délibération n° 2024-46)

Vu la délibération n° C/24/40 du 9 avril 2024 de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges relative aux votes des tarifs d'activités 2024.

Vu le coût horaire facturé par la communauté de communes pour les divers travaux réalisés au profit des communes qui s'élèvent à :

- 56 € de l'heure pour l'entretien du gazon,
- 39 € de l'heure pour l'entretien
- 83 € de l'heure pour le gros entretien

Dans un souci de cohérence avec le tarif horaire appliqué par la communauté de communes pour les prestations facturées aux communes, monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de fixer le coût horaire selon la délibération prise par le conseil communautaire du 9 avril 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- fixe le coût horaire pour le travail désigné ci-dessus, soit 56 € de l'heure pour l'entretien du gazon, 39 € de l'heure pour l'entretien et 83 € pour le gros entretien.
- dit que la commune se conformera au coût réactualisé chaque année par la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges.

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le 26/11/2024

ID : 021-212105852-20241121-2024_46-DE

S²LO

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saulon-la-Chapelle
Le Maire, Pascal BORTOT

